

Décision relative à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'une famille de produits biocides

N° AMM : FR-2022-0052

Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et notamment son titre IV,

Vu l'arrêté du 8 janvier 1998 fixant les prescriptions techniques applicables aux épandages de boues sur les sols agricoles pris en application du décret n° 97-1133 du 8 décembre 1997 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées,

*Vu la demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits biocides **MILK OF LIME**,*

de la société

LHOIST FRANCE OUEST

enregistrée sous le numéro

BC-CU038988-02

Vu les conclusions de l'évaluation du 24 mai 2022,

Considérant que l'efficacité de la famille de produit MILK OF LIME n'a pas été démontrée pour la désinfection du fumier et de la litière vis-à-vis des levures et champignons et que par conséquent les produits ne répondent pas au critère de l'article 19, paragraphe 1 section b, alinéa i pour ces usages ;

Considérant que pour les produits du méta RCP1, l'estimation des expositions des utilisateurs au calcium et au magnésium est supérieure à 13% des doses limites journalières pour les usages de désinfection des sols dans les bâtiments d'élevage et véhicules de transport des animaux, désinfection des litières et désinfection des sols des enclos pour une application manuelle et que par conséquent les produits ne répondent pas au critère de l'article 19, paragraphe 1 section b, alinéa iii pour ces types d'application ;

Considérant que le produit répond au(x) critère(s) de l'article 19, paragraphe 1, du règlement (UE) N°528/2012 pour les autres usages ;

Article 1^{er}

La mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe,

Article 2

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de la présente décision est fixée à 10 ans à compter de la date d'autorisation du produit.

En cas de dépôt d'une demande de renouvellement conformément à l'article 31 du règlement (UE) 528/2012 au minimum 550 jours avant la date d'expiration de la présente autorisation et en l'absence de décision statuant sur son renouvellement avant la date d'expiration, l'autorisation de mise à disposition sur le marché est prolongée de plein droit pour la durée nécessaire à l'achèvement de son évaluation.

A Maisons-Alfort, le 22/06/2022

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

Partie I.- premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	MILK OF LIME
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	

1.2. Type de famille de produits

Types de produit	2 et 3
------------------	--------

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	Lhoist France Ouest
	Adresse	15 rue Henri Dagallier 38100 Grenoble FRANCE
Numéro de demande	BC-CU038988-02	
Type de demande	Autorisation de mise à disposition sur le marché	
Numéro d'autorisation	FR-2022-0052	
Date d'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision	
Date d'expiration de l'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision	

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	Lhoist France Ouest
Adresse du fabricant	Lieu-dit Les Gaillards 36 800 Saint Gautier, France
Emplacement des sites de fabrication	Lieu-dit Les Gaillards 36 800 Saint Gautier, France

Nom du fabricant	Lhoist France Ouest
Adresse du fabricant	BP6 47 500 Sauveterre La Lémance, France
Emplacement des sites de fabrication	Lieu-dit Le Martinet 47 500 Sauveterre La Lémance, France

Nom du fabricant	Lhoist France Ouest
Adresse du fabricant	Lieu-dit Les Justices 24 120 Terrasson Lavilledieu, France
Emplacement des sites de fabrication	Lieu-dit Les Justices 24 120 Terrasson Lavilledieu, France

Nom du fabricant	Lhoist France Ouest
Adresse du fabricant	BP 0215 Neau 53 602 Evron Cedex, France
Emplacement des sites de fabrication	Lieu-dit Geslin 53 150 Neau, France

1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Dihydroxyde de calcium
Nom du fabricant	Lhoist France Ouest
Adresse du fabricant	15 rue Henri Dagallier 38 100 Grenoble, France
Emplacement des sites de fabrication	1/BP6 47500 Sauveterre La Lemance France 2/Les justices 24120 Terrasson Lavilledieu France 3/Les Gaillards 36800 Saint Gautier France 4/BP 0215 Neau 53602 Evron France

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%) (technique)	
					Min	Max
Dihydroxyde de calcium	Dihydroxyde de calcium	Substance active	1305-62-0	215-137-3	12	45

2.2. Type de formulation

SD (suspension concentrée pour application directe)

Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

1. Information administrative sur le Meta RCP 1

1.1. Identification du Meta RCP 1

Identification	Milk of Lime 1
-----------------------	----------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	2 et 3
----------------------------	--------

2. Composition du Meta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Dihydroxyde de calcium	Dihydroxyde de calcium	Substance active	1305-62-0	215-137-3	20	45



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



2.2. Types de formulations

SD (suspension concentrée pour application directe)

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

Classification	
Catégories de danger	Irritation cutanée, catégorie 2 Lésions oculaires graves, catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3
Mentions de danger	H315 : Provoque une irritation cutanée. H318 : Provoque des lésions oculaires graves. H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H315 : Provoque une irritation cutanée. H318 : Provoque des lésions oculaires graves. H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
Conseils de prudence	P261 : Éviter de respirer les poussières. P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation. P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/... P321 : Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette). P332 + P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...en cas de malaise. P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 : Garder sous clef. P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.
Note	

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Désinfection des boues des stations d'épuration

Type de produit	2
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Endoparasites : Œufs d'helminthes
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur et extérieur



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Méthode(s) d'application	Application directe et automatisée en mélange avec les boues Le produit est mélangé dans les boues d'épuration dans un mixeur ouvert. Les boues traitées sont à destination d'usages agricoles, incinération, enfouissement en décharges
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produit prêt à l'emploi La dose d'application doit être suffisante pour maintenir un pH >12 durant le temps de contact Temps de contact : 24 heures, jusque plusieurs semaines pour les œufs d'helminthes
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	IBC en PEHD de 1 m ³ équipé d'un agitateur électrique ou d'une pompe de recirculation Containers en acier inoxydable jusqu'à 25 tonnes équipé d'un agitateur électrique (IDRA-containers)

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- La dose d'application doit être suffisante pour maintenir un pH >12 durant le temps de contact
- Appliquer 0,003 kg - 30 kg de substance active par tonne/m³ boue.
- La dose d'application doit être établie pour atteindre une dose de 20 – 50 % de poids secs de boues.
- La dose est susceptible de varier selon les applications et la conception des stations d'épuration. L'utilisateur doit s'assurer de l'efficacité du traitement au moyen de tests préliminaires en laboratoire pour garantir l'efficacité du traitement selon la législation en vigueur.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Le chargement automatique du produit dans le mixeur doit être effectué directement à partir de l'emballage.
- Lors du chargement automatique du produit, porter :
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection de catégorie III type 6,
 - une protection faciale.
- L'addition de dihydroxyde de calcium aux boues peut conduire au dégagement d'ammoniac. Afin de limiter l'exposition à ce gaz, il est recommandé de porter un masque approprié si l'exposition aux dégagements d'ammoniac au-delà de la VLEP ne peut être prévenue par un autre moyen.
- Lors du nettoyage de l'équipement, porter :
 - un masque de protection respiratoire APF 40 à minima (type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit),
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection de catégorie III type 6,
 - des lunettes de protection.
- Porter des gants et une combinaison de protection lors de la manipulation des boues traitées.

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Désinfection du fumier

Type de produit	3
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Virus Endoparasites : œufs d'helminthes
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur et extérieur
Méthode(s) d'application	Application directe et automatisé en mélange avec le fumier Le produit est mélangé dans le fumier dans un mixeur ouvert. Le fumier traité est ensuite utilisé en agriculture.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produit prêt à l'emploi Temps de contact : 72 heures (bactéries, virus) et jusqu'à 90 jours (œuf d'helminthes)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	IBC en PEHD de 1m ³ équipe d'un agitateur électrique ou d'une pompe de recirculation Containers en acier inoxydable jusqu'à 25 tonnes équipé d'un agitateur électrique (IDRA-containers)

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- La dose d'application doit être suffisante pour maintenir un pH >12 durant le temps de contact.
- Application en mélange dans le fumier, en dehors des logements d'animaux :
 - ⇒ Retirer le fumier des logements d'animaux,
 - ⇒ Ne pas appliquer plus de 30 kg de substance active/m³ de fumier / litière
 - ⇒ Stocker le fumier traité,
 - ⇒ Après le temps de contact nécessaire, éliminer le fumier traité selon la législation en vigueur.
- Application en mélange dans le fumier, dans les logements d'animaux :
 - ⇒ Ne pas appliquer plus de 30 kg de substance active/m³ de fumier / litière,
 - ⇒ Retirer le fumier traité des logements d'animaux,
 - ⇒ Homogénéiser le mélange et stocker le fumier traité des logements d'animaux,
 - ⇒ Après le temps de contact nécessaire, éliminer le fumier traité selon la législation en vigueur.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Le chargement automatique du produit dans le mixeur doit être effectué directement à partir de l'emballage.
- Lors du chargement automatique du produit, porter :
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection de catégorie III type 6,



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



- une protection faciale.
- L'addition de dihydroxyde de calcium aux boues peut conduire au dégagement d'ammoniac. Afin de limiter l'exposition à ce gaz, il est recommandé de porter un masque approprié si l'exposition aux dégagements d'ammoniac au-delà de la VLEP ne peut être prévenue par un autre moyen.
- Lors du nettoyage de l'équipement, porter :
 - un masque de protection respiratoire APF 40 à minima (type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit),
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection de catégorie III type 6,
 - des lunettes de protection.
- Porter des gants et une combinaison de protection lors de la manipulation du fumier traité.
- Ne pas utiliser le produit quand les effluents ou rejets des bâtiments d'élevage ou des zones de stockage des lisiers et fumiers peuvent être dirigés vers une station d'épuration.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Désinfection des sols dans les bâtiments d'élevage et véhicules de transport des animaux

Type de produit	3
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures Champignons Virus
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application directe via un épandeur semi-automatique Le produit est répandu directement sur le sols des bâtiments d'élevage et véhicules de transport des animaux
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produit prêt à l'emploi 1kg de substance active / m ² Temps de contact : 48 heures
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	IBC en PEHD de 1m ³ équipé d'un agitateur électrique ou d'une pompe de recirculation Containers en acier inoxydable jusqu'à 25 tonnes équipé d'un agitateur électrique (IDRA-containers)

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Le produit est répandu sur les sols des logements et véhicules de transport des animaux en application semi-automatique (épandeur).
 - Sur béton :
 - ⇒ Laver les installations à l'eau courante.
 - ⇒ Répartir environ 1 kg/ de substance active / m² sur le sol,
 - ⇒ Laisser agir 48h.
 - Sur sol en terre battue :
 - ⇒ Brosser et humidifier le sol,
 - ⇒ Répartir environ 1 kg/ de substance active / m² sur le sol,
 - ⇒ Laisser agir 48h.

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Ne pas utiliser le produit quand les effluents ou rejets des bâtiments d'élevage, des zones de stockage des lisiers et fumiers ou des zones de traitement des transport d'animaux peuvent être dirigés vers une station d'épuration.
- Interdire l'accès des enfants aux sols traités.

Application semi-automatique :

- Le chargement semi-automatique du produit dans le pulvérisateur doit être effectué directement à partir de l'emballage. Lors du chargement, l'IBC doit être équipé d'un bec de vidange ou d'un pistolet de distribution.
- Lors du chargement semi-automatique du produit, porter :
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection de catégorie III type 4,
 - une protection faciale.
- Lors de l'application, porter :
 - un masque de protection respiratoire APF 40 à minima (type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit),
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection de catégorie III type 4,
 - des lunettes de protection.

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.4. Description de l'usage

Tableau 4. Usage # 4 – Désinfection des litières

Type de produit	3
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Virus
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application directe sur la litière via un épandeur semi-automatique Le produit est répandu directement sur les litières des animaux (pailles, sciures, copeaux de bois)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produit prêt à l'emploi La dose d'application doit être suffisante pour maintenir un pH >12 durant le temps de contact Temps de contact : 72 heures
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	IBC en PEHD de 1m ³ équipé d'un agitateur électrique ou d'une pompe de recirculation Containers en acier inoxydable jusqu'à 25 tonnes équipé d'un agitateur électrique (IDRA-containers)

4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Bovins : Répandre sur la litière souillée. Ne pas appliquer la chaux seule dans les stalles. Utiliser 1 à 1,5 kg de substance active par tête de bétail par semaine. 200 à 300 g de substance active par stalle une à deux fois par semaine,
- Moutons/chèvre: 110 à 200 g de substance active/m² par tête/semaine,
- Poulailleurs: 100 à 200 g de substance active /m² une à deux fois par semaine.

4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- L'addition de dihydroxyde de calcium aux litières peut conduire au dégagement d'ammoniac. Afin de limiter l'exposition à ce gaz, il est recommandé de porter un masque approprié si l'exposition aux dégagements d'ammoniac au-delà de la VLEP ne peut être prévenue par un autre moyen.
- Ne pas utiliser le produit quand les effluents ou rejets des bâtiments d'élevage ou des zones de stockage des lisiers et fumiers peuvent être dirigés vers une station d'épuration.
- Interdire l'accès des enfants aux sols traités.

Application semi-automatique :

- Le chargement semi-automatique du produit dans le pulvérisateur doit être effectué directement à partir de l'emballage. Lors du chargement, l'IBC doit être équipé d'un bec de vidange ou d'un pistolet de distribution.
- Lors du chargement semi-automatique du produit, porter :
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection de catégorie III type 4,
 - une protection faciale.
- Lors de l'application, porter :



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



- un masque de protection respiratoire APF 40 à minima (type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit),
- des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
- une combinaison de protection de catégorie III type 4,
- des lunettes de protection.

4.4.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.5. Description de l'usage

Tableau 5. Usage # 5 – Désinfection des bâtiments d'élevage, désinfection des murs à la chaux

Type de produit	3
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures Champignons Virus
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application à la brosse Le produit est appliqué sur les murs des bâtiments d'élevage (poules, bovins, moutons)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi 800 g de substance active / m ² Temps de contact : 48 heures
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	IBC en PEHD de 1 m ³ équipé d'un agitateur électrique ou d'une pompe de recirculation Containers en acier inoxydable jusqu'à 25 tonnes équipé d'un agitateur électrique (IDRA-containers)

4.5.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Nettoyer les surfaces à l'eau courante avant l'application du produit.

4.5.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Le chargement du produit dans les seaux doit être effectué directement à partir de l'emballage. Lors du chargement, l'IBC doit être équipé d'un bec de vidange ou d'un pistolet de distribution.
- Ne pas toucher les murs le jour du traitement.

- Ne pas toucher les murs traités jusqu'à séchage complet des surfaces.
- Interdire l'accès des enfants aux surfaces traitées fraîches et sèches.
- Lors du chargement semi-automatique du produit, porter :
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection de catégorie III type 6,
 - une protection faciale.
- Lors de l'application, porter :
 - un masque de protection respiratoire APF 4 à minima (type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit),
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection de catégorie III type 6,
 - des lunettes de protection.
- Ne pas utiliser le produit quand les effluents ou rejets des bâtiments d'élevage ou des zones de stockage des lisiers et fumiers peuvent être dirigés vers une station d'épuration.

4.5.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.5.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.5.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.6. Description de l'usage

Tableau 6. Usage # 6 – Désinfection des sols des enclos

Type de produit	3
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures Champignons Virus
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur
Méthode(s) d'application	Application directe sur les sols via un épandeur semi-automatique Le produit est répandu sur les surfaces des enclos dans les poulaillers
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produit prêt à l'emploi 800 g de substance active / m ² Temps de contact 48 heures 2 applications / an au maximum
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Taille(s) et type(s) de conditionnement	IBC en PEHD de 1 m ³ équipé d'un agitateur électrique ou d'une pompe de recirculation Containers en acier inoxydable jusqu'à 25 tonnes équipé d'un agitateur électrique (IDRA-containers)
--	---

4.6.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Brosser et nettoyer le sol à l'eau courante avant d'appliquer le produit.
- Au début du cycle de production, répandre le produit sur le sol, puis humidifier le sol.
- Laisser agir 48H avant d'introduire les poules.

4.6.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Ne pas dépasser 2 applications par an.
- Interdire l'accès des enfants aux sols traités.

Application semi-automatique :

- Le chargement semi-automatique du produit dans le pulvérisateur doit être effectué directement à partir de l'emballage. Lors du chargement, l'IBC doit être équipé d'un bec de vidange ou d'un pistolet de distribution.
- Lors du chargement semi-automatique du produit, porter :
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection de catégorie III type 4,
 - une protection faciale.
- Lors de l'application, porter :
 - un masque de protection respiratoire APF 40 à minima (type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit),
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection de catégorie III type 4,
 - des lunettes de protection.

4.6.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.6.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.6.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant emploi et suivre toutes les consignes indiquées.
- Respecter les conditions d'emploi du produit (concentration, temps de contact, température, pH, etc). Se référer au plan d'hygiène en place pour s'assurer que le niveau d'efficacité nécessaire est atteint.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Appliquer uniquement en l'absence d'animaux.
- Le produit doit être agité avant l'application et doit être maintenu sous agitation continue pendant l'application.
- Utiliser les conditionnements commerciaux des produits de la famille MILK OF LIME ou recommandés aux produits à base de chaux uniquement.
- Après utilisation, rincer plusieurs fois les emballages commerciaux à l'eau.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Minimisation des éclaboussures et des déversements.
- Lors du rinçage des emballages commerciaux, porter :
 - ✓ des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - ✓ une combinaison de protection de catégorie III type 6,
 - ✓ une protection faciale.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau.
- En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin
- EN CAS D'INGESTION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
En cas de symptômes: Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 1 mois.
- Protéger du gel.
- Ne pas stocker à une température supérieure à 30°C.
- Tenir à l'écart des acides.

6. Autre(s) information(s)

- La chaux possède une activité virucide (avis Anses 2020-SA-0043 du 27 mars 2020).
En cas d'épandage, les boues hygiénisées doivent satisfaire aux indicateurs de qualité microbiologiques définies dans les réglementations nationales. En France, ces critères sont définis dans l'arrêté du 8 janvier 1998.

Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Basisec/ NEUTRALAC® SLS 45/ NEUTRALAC® Calciflo Easylight				
Numéro d'autorisation	FR-2022-0052-01-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Dihydroxyde de calcium	Dihydroxyde de calcium	Substance active	1305-62-0	215-137-3	45

Nom commercial	NEUTRALAC® SL30				
Numéro d'autorisation	FR-2022-0052-01-02				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Dihydroxyde de calcium	Dihydroxyde de calcium	Substance active	1305-62-0	215-137-3	30

Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 2

1. Information administrative sur le Meta RCP 2

1.1. Identification du Meta RCP 2

Identification	Milk of Lime 2
-----------------------	----------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 2	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	2 et 3
----------------------------	--------

2. Composition du Meta RCP 2

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Dihydroxyde de calcium	Dihydroxyde de calcium	Substance active	1305-62-0	215-137-3	12	19,99

2.2. Types de formulations

SD (suspension concentrée pour application directe)

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 2

Classification	
Catégories de danger	Irritation cutanée, catégorie 2 Lésions oculaires graves, catégorie 1
Mentions de danger	H315 : Provoque une irritation cutanée. H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H315 : Provoque une irritation cutanée. H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
Conseils de prudence	P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/... P321 : Traitement spécifique (voir... sur cette étiquette). P332 + P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
Note	

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Désinfection des boues des stations d'épuration

Type de produit	2
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Endoparasite : Œufs d'helminthes
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur et extérieur
Méthode(s) d'application	Application directe et automatisée en mélange avec les boues. Le produit est mélangé dans les boues d'épuration dans un mixeur ouvert. Les boues traitées sont à destination d'usages agricoles, incinération, enfouissement en décharges.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produit prêt à l'emploi La dose d'application doit être suffisante pour maintenir un pH >12 durant le temps de contact Temps de contact : 24 heures, jusque plusieurs semaines pour les œufs d'helminthes
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Taille(s) et type(s) de conditionnement	IBC en PEHD de 1 m ³ équipé d'un agitateur électrique ou d'une pompe de recirculation Containers en acier inoxydable jusqu'à 25 tonnes équipé d'un agitateur électrique (IDRA-containers)
--	---

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- La dose d'application doit être suffisante pour maintenir un pH >12 durant le temps de contact
- Appliquer 0,003 kg - 30 kg de substance active par tonne/m³ boue.
- La dose d'application doit être établie pour atteindre une dose de 20 – 50 % de poids secs de boues.
- La dose est susceptible de varier selon les applications et la conception des stations d'épuration. L'utilisateur doit s'assurer de l'efficacité du traitement au moyen de tests préliminaires en laboratoire pour garantir l'efficacité du traitement selon la législation en vigueur.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Le chargement automatique du produit dans le mixeur doit être effectué directement à partir de l'emballage.
- Lors du chargement automatique du produit, porter :
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection de catégorie III type 6,
 - une protection faciale.
- L'addition de dihydroxyde de calcium aux boues peut conduire au dégagement d'ammoniac. Afin de limiter l'exposition à ce gaz, il est recommandé de porter un masque approprié si l'exposition aux dégagements d'ammoniac au-delà de la VLEP ne peut être prévenue par un autre moyen.
- Lors du nettoyage de l'équipement, porter :
 - un masque de protection respiratoire APF 40 à minima (type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit),
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection de catégorie III type 6,
 - des lunettes de protection.
- Porter des gants et une combinaison de protection lors de la manipulation des boues traitées.

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Désinfection du fumier

Type de produit	3
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Virus Œufs d'helminthes
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur et extérieur
Méthode(s) d'application	Application directe et automatisée en mélange avec le fumier Le produit est mélangé dans le fumier dans un mixeur ouvert. Le fumier traité est ensuite utilisé en agriculture
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produit prêt à l'emploi La dose d'application doit être suffisante pour maintenir un pH >12 durant le temps de contact Temps de contact : 72 heures (bactéries, virus) et jusqu'à 90 jours (œufs d'helminthes)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	IBC en PEHD de 1 m ³ équipe d'un agitateur électrique ou d'une pompe de recirculation Containers en acier inoxydable jusqu'à 25 tonnes équipé d'un agitateur électrique (IDRA-containers)

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Application en mélange dans le fumier, en dehors des logements d'animaux :
 - ⇒ Retirer le fumier des logements d'animaux,
 - ⇒ Ne pas appliquer plus de 30 kg de substance active/m³ de litière / fumier,
 - ⇒ Stocker le fumier traité,
 - ⇒ Après le temps de contact nécessaire, éliminer le fumier traité selon la législation en vigueur.
- Application en mélange dans le fumier, dans les logements d'animaux :
 - ⇒ Ne pas appliquer plus de 30 kg de substance active/m³ de litière/fumier,
 - ⇒ Retirer le fumier traité des logements d'animaux,
 - ⇒ Homogénéiser le mélange et stocker le fumier traité des logements d'animaux,
 - ⇒ Après le temps de contact nécessaire, éliminer le fumier traité selon la législation en vigueur.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Le chargement automatique du produit dans le mixeur doit être effectué directement à partir de l'emballage.
- Lors du chargement automatique du produit, porter :
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection de catégorie III type 6,
 - une protection faciale.
- L'addition de dihydroxyde de calcium aux boues peut conduire au dégagement d'ammoniac. Afin de limiter l'exposition à ce gaz, il est recommandé de porter un masque approprié si l'exposition aux dégagements d'ammoniac au-delà de la VLEP ne peut être prévenue par un autre moyen.

- Lors du nettoyage de l'équipement, porter :
 - un masque de protection respiratoire APF 40 à minima (type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit),
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection de catégorie III type 6,
 - des lunettes de protection.
- Porter des gants et une combinaison de protection lors de la manipulation des boues traitées.
- Ne pas utiliser le produit quand les effluents ou rejets des bâtiments d'élevage ou des zones de stockage des lisiers et fumiers peuvent être dirigés vers une station d'épuration.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Désinfection des sols dans les bâtiments d'élevage et véhicules de transport des animaux

Type de produit	3
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures Champignons Virus
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application directe manuelle (pulvérisation vers le bas à basse pression) ou via un épandeur semi-automatique Le produit est répandu directement sur le sols des bâtiments d'élevage et véhicules de transport des animaux
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produit prêt à l'emploi 1 kg de substance active / m ² Temps de contact 48 heures
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	IBC en PEHD de 1 m ³ équipe d'un agitateur électrique ou d'une pompe de recirculation Containers en acier inoxydable jusqu'à 25 tonnes équipé d'un agitateur électrique (IDRA-containers)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Le produit est répandu sur les sols des logements et véhicules de transport des animaux en application manuelle (pulvérisation vers le bas à basse pression) ou semi-automatique (épandeur).
 - Sur béton :
 - ⇒ Laver l'installation à l'eau courante.
 - ⇒ Répartir environ 1 kg/ de substance active / m² sur le sol,
 - ⇒ Laisser agir 48h.
 - Sur sol en terre battue :
 - ⇒ Brosser et humidifier le sol,
 - ⇒ Saupoudrer environ 1 kg/ de substance active / m² sur le sol humidifié,
 - ⇒ Laisser agir 48h.

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Ne pas utiliser le produit quand les effluents ou rejets des bâtiments d'élevage, des zones de stockage des lisiers et fumiers ou des zones de traitement des transport d'animaux peuvent être dirigés vers une station d'épuration.
- Interdire l'accès des enfants aux sols traités.

Application manuelle (basse pression, vers le bas):

- Le chargement semi-automatique du produit dans le pulvérisateur doit être effectué directement à partir de l'emballage. Lors du chargement, l'IBC doit être équipé d'un bec de vidange ou d'un pistolet de distribution.
- L'application doit être réalisée vers le bas à l'aide d'un pulvérisateur basse pression.
- Lors du chargement semi-automatique du produit, de l'application et lors du nettoyage du pulvérisateur porter :
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection de catégorie III type 4,
 - une protection faciale.

Application semi-automatique :

- Le chargement semi-automatique du produit dans le pulvérisateur doit être effectué directement à partir de l'emballage. Lors du chargement, l'IBC doit être équipé d'un bec de vidange ou d'un pistolet de distribution.
- Lors du chargement semi-automatique du produit, porter :
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection de catégorie III type 4,
 - une protection faciale
- Lors de l'application, porter :
 - un masque de protection respiratoire APF 40 à minima (type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit),
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection de catégorie III type 4,
 - des lunettes de protection.

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.4. Description de l'usage

Tableau 4. Usage # 4 – Désinfection des litières

Type de produit	3
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Virus
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application directe sur la litière, manuellement (pulvérisation vers le bas à basse pression) ou via un épandeur semi-automatique Le produit est répandu directement sur les litières des animaux (pailles, sciures, copeaux de bois)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produit prêt à l'emploi La dose d'application doit être suffisante pour maintenir un pH >12 durant le temps de contact Temps de contact : 72 heures
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	IBC en PEHD de 1 m ³ équipé d'un agitateur électrique ou d'une pompe de recirculation Containers en acier inoxydable jusqu'à 25 tonnes équipé d'un agitateur électrique (IDRA-containers)

4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Bovins : Répandre sur la litière souillée. Ne pas appliquer la chaux seule dans les stalles. Utiliser 1 à 1,5 kg de substance active par tête de bétail par semaine. 200 à 300 g de substance active par stalle une à deux fois par semaine.
- Moutons/chèvre: 110 à 200 g de substance active/m² par tête/semaine,
- Poulaillers: 100 à 200 g de substance active /m² une à deux fois par semaine.

4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- L'addition de dihydroxyde de calcium aux litières peut conduire au dégagement d'ammoniac. Afin de limiter l'exposition à ce gaz, il est recommandé de porter un masque approprié si l'exposition aux dégagements d'ammoniac au-delà de la VLEP ne peut être prévenue par un autre moyen.
- Ne pas utiliser le produit quand les effluents ou rejets des bâtiments d'élevage ou des zones de stockage des lisiers et fumiers peuvent être dirigés vers une station d'épuration.
- Interdire l'accès des enfants aux sols traités.

Application manuelle (basse pression, vers le bas):

- Le chargement semi-automatique du produit dans le pulvérisateur doit être effectué directement à partir de l'emballage. Lors du chargement, l'IBC doit être équipé d'un bec de vidange ou d'un pistolet de distribution.
- L'application doit être réalisée vers le bas à l'aide d'un pulvérisateur basse pression.
- Lors du chargement semi-automatique du produit, de l'application et lors du nettoyage du pulvérisateur porter :



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



- des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
- une combinaison de protection de catégorie III type 4,
- une protection faciale.

Application semi-automatique :

- Le chargement semi-automatique du produit dans le pulvérisateur doit être effectué directement à partir de l'emballage. Lors du chargement, l'IBC doit être équipé d'un bec de vidange ou d'un pistolet de distribution.
- Lors du chargement semi-automatique du produit, porter :
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection de catégorie III type 4,
 - une protection faciale.
- Lors de l'application, porter :
 - un masque de protection respiratoire APF 40 à minima (type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit),
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection de catégorie III type 4,
 - des lunettes de protection.

4.4.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.5. Description de l'usage

Tableau 5. Usage # 5 – Désinfection des bâtiments d'élevage, désinfection des murs à la chaux

Type de produit	3
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures Champignons Virus
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application à la brosse Le produit est appliqué sur les murs des bâtiments d'élevage (poules, bovins, moutons)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi 800 g de substance active / m ² Temps de contact : 48 heures



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	IBC en PEHD de 1 m ³ équipé d'un agitateur électrique ou d'une pompe de recirculation Containers en acier inoxydable jusqu'à 25 tonnes équipé d'un agitateur électrique (IDRA-containers)

4.5.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Nettoyer les surfaces à l'eau courante avant l'application du produit.

4.5.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Le chargement du produit dans les seaux doit être effectué directement à partir de l'emballage. Lors du chargement, l'IBC doit être équipé d'un bec de vidange ou d'un pistolet de distribution.
- Lors du chargement semi-automatique du produit, porter :
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection de catégorie III type 6,
 - une protection faciale.
- Lors de l'application, porter :
 - un masque de protection respiratoire APF 4 à minima (type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit),
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection de catégorie III type 6,
 - des lunettes de protection.
- Ne pas toucher les murs, le jour du traitement.
- Ne pas toucher les murs traités jusqu'à séchage complet des surfaces.
- Interdire l'accès des enfants aux surfaces traitées fraîches et sèches.
- Ne pas utiliser le produit quand les effluents ou rejets des bâtiments d'élevage ou des zones de stockage des lisiers et fumiers peuvent être dirigés vers une station d'épuration.

4.5.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.5.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.5.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.6. Description de l'usage

Tableau 6. Usage # 6 – Désinfection des sols des enclos

Type de produit	3
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures Champignons Virus
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur
Méthode(s) d'application	Application directe sur les sols, manuellement (pulvérisation vers le bas à basse pression) ou à l'aide d'un épandeur semi-automatique. Le produit est répandu sur les surfaces des enclos dans les poulaillers.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produit prêt à l'emploi 800 g de substance active / m ² Temps de contact : 48 heures 2 applications / an au maximum
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	IBC en PEHD de 1m ³ équipé d'un agitateur électrique ou d'une pompe de recirculation Containers en acier inoxydable jusqu'à 25 tonnes équipé d'un agitateur électrique (IDRA-containers)

4.6.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Brosser et mouiller le sol avant l'application du produit.
- Au début du cycle de production, répandre le produit sur le sol, puis humidifié le sol.
- Laisser agir 48H avant d'introduire les poules.

4.6.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Ne pas dépasser 2 applications par an.
 - Interdire l'accès des enfants aux sols traités.
- Application manuelle (basse pression, vers le bas):**
- Le chargement semi-automatique du produit dans le pulvérisateur doit être effectué directement à partir de l'emballage. Lors du chargement, l'IBC doit être équipé d'un bec de vidange ou d'un pistolet de distribution.
 - L'application doit être réalisée vers le bas à l'aide d'un pulvérisateur basse pression.
 - Lors du chargement semi-automatique du produit, de l'application et lors du nettoyage du pulvérisateur porter :
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection de catégorie III type 4,
 - une protection faciale.
- Application semi-automatique :**
- Le chargement semi-automatique du produit dans le pulvérisateur doit être effectué directement à partir de l'emballage. Lors du chargement, l'IBC doit être équipé d'un bec de vidange ou d'un pistolet de distribution.
 - Lors du chargement semi-automatique du produit, porter :



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



- des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
- une combinaison de protection de catégorie III type 4,
- une protection faciale.
- Lors de l'application, porter :
 - un masque de protection respiratoire APF 40 à minima (type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit),
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection de catégorie III type 4,
 - des lunettes de protection.

4.6.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.6.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.6.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 2

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant emploi et suivre toutes les consignes indiquées.
- Respecter les conditions d'emploi du produit (concentration, temps de contact, température, pH, etc).
- Se référer au plan d'hygiène en place pour s'assurer que le niveau d'efficacité nécessaire est atteint.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Appliquer uniquement en l'absence d'animaux.
- Le produit doit être agité avant l'application et doit être maintenu sous agitation continue pendant l'application.
- Utiliser les conditionnements commerciaux des produits de la famille MILK OF LIME ou recommandés aux produits à base de chaux uniquement.
- Après utilisation, rincer plusieurs fois les emballages commerciaux à l'eau.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Minimisation des éclaboussures et des déversements.
- Lors du rinçage des emballages commerciaux, porter :
 - ✓ des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - ✓ une combinaison de protection de catégorie III type 6,
 - ✓ une protection faciale.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau.
En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin
- EN CAS D'INGESTION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INHALATION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 1 mois.
- Protéger du gel.
- Ne pas stocker à une température supérieure à 30°C.
- Tenir à l'écart des acides.

6. Autre(s) information(s)

- La chaux possède une activité virucide (avis Anses 2020-SA-0043 du 27 mars 2020).
En cas d'épandage, les boues hygiénisées doivent satisfaire aux indicateurs de qualité microbiologiques définies dans les réglementations nationales. En France, ces critères sont définis dans l'arrêté du 8 janvier 1998.

Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 2

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	NEUTRALAC® SL12				
Numéro d'autorisation	FR-2022-0052-02-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Dihydroxyde de calcium	Dihydroxyde de calcium	Substance active	1305-62-0	215-137-3	12